



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBI/3/20
13 juin 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE
L'APPLICATION

Troisième réunion (partie I)
En ligne, 16 mai–13 juin 2021

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE L'APPLICATION SUR SA TROISIEME
REUNION (PARTIE I)**

La première partie de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application s'est tenue en ligne, du 16 mai au 13 juin 2021. L'Organe subsidiaire a examiné tous les points figurant à l'ordre du jour, et a élaboré des projets de recommandation sur un certain nombre d'entre eux. L'Organe subsidiaire achèvera ses travaux, et procèdera notamment à l'adoption de ses recommandations, à la reprise de sa session qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure.

TABLE DES MATIERES

Compte rendu des délibérations.....	3
Introduction	3
Point 1. Ouverture de la réunion	6
Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	7
Point 3. Examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020	8
Point 4. Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	10
Point 5. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020	11
Point 6. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement.....	13
Point 7. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, transfert de technologie, gestion des connaissances et communication.....	15
Point 8. Coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives internationales.....	18
Point 9. Mécanismes pour l'établissement des rapports, l'évaluation et l'examen de l'application.....	19
Point 10. Examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles	20
Point 11. Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs et autres mesures stratégiques pour renforcer l'application	21
Point 12. Instruments internationaux spécialisés sur l'accès et le partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya	22
Point 13. Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages (article 10 du Protocole de Nagoya).....	23
Point 14. Questions administratives et budgétaires.....	24
<i>Annexe.</i> Liste des travaux intersessions découlant de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (partie I)*	25

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

INTRODUCTION

A. Contexte

1. La partie I de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application s'est tenue en ligne du 16 mai au 13 juin 2021, en même temps que la partie I de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

B. Participation

2. Les représentants des Parties et des autres gouvernements ci-après ont participé à la réunion :

Afrique du Sud	Éthiopie	Ouganda
Albanie	Fédération de Russie	Pakistan
Algérie	Fidji	Palaos
Allemagne	Finlande	Panama
Antigua-et-Barbuda	France	Paraguay
Arabie saoudite	Géorgie	Pays-Bas
Argentine	Ghana	Pérou
Australie	Grèce	Philippines
Autriche	Grenade	Pologne
Azerbaïdjan	Guatemala	Portugal
Bahamas	Guyana	République de Corée
Bangladesh	Haïti	République démocratique du Congo
Barbade	Hongrie	République dominicaine
Bélarus	Inde	République tchèque
Belgique	Indonésie	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
Bhoutan	Iran (République islamique d')	Sainte-Lucie
Bolivie (État plurinational de)	Irlande	Samoa
Bosnie-Herzégovine	Islande	Sénégal
Botswana	Israël	Serbie
Brésil	Italie	Seychelles
Bulgarie	Jamaïque	Singapour
Burkina Faso	Japon	Slovénie
Cabo Verde	Kenya	Soudan
Cambodge	Koweït	Sri Lanka
Cameroun	L'État de Palestine	Suède
Canada	Lettonie	Suisse
Chili	Luxembourg	Suriname
Chine	Madagascar	Thaïlande
Colombie	Malaisie	Togo
Comores	Malawi	Tonga
Costa Rica	Maldives	Trinité-et-Tobago
Croatie	Malte	Tunisie
Cuba	Maroc	Turquie
Danemark	Mexique	Ukraine
Égypte	Micronésie (États fédérés de)	Union européenne
Émirats arabes unis	Myanmar	Venezuela (République bolivarienne du)
Équateur	Namibie	Viet Nam
Espagne	Norvège	
Estonie	Nouvelle-Zélande	
États-Unis d'Amérique		

Zambie

3. Les observateurs des institutions des Nations Unies, organismes spécialisés, secrétariats de conventions et autres organisations ci-après étaient présents également :

Agence des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées PNUE-PAM
Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE
Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, PNUE
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Division des Nations Unies sur les affaires maritimes et le droit de la mer
Fonds pour l'environnement mondial
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation maritime internationale
Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Programme des Nations Unies pour le développement
Secrétariat de la Convention des Carpatés
Université des Nations Unies

4. Les organisations suivantes étaient aussi représentées par des observateurs :

African Wildlife Foundation
Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD
Agence des ressources naturelles de Californie
Amis de la Terre Europe
Amis de la Terre International
Andes Chinchasyo
ASEAN Centre for Biodiversity
Assemblée des Premières Nations
Avaaz
Barnes Hill Community Development Organization
BirdLife International
Born Free Foundation
Campaign for Nature
Capitals Coalition
CBD Alliance
Centre allemand de recherche intégrative sur la biodiversité (iDiv) Halle-Jena-Leipzig
Centre de droit international du développement durable
Centre de résilience de Stockholm
Centre de soutien aux peuples autochtones du Nord/Centre russe de formation des peuples autochtones

Chambre de Commerce Internationale
Change our Next Decade
Clan Ancestral Quinatoa
ClientEarth
Comité japonais pour l'UICN
Conseil circumpolaire inuit
Conseil international des Mines et Métaux
Conseil international du droit de l'environnement
Conseil mondial des entreprises pour le développement durable
Conseil sâme
Consejo Shipibo Konibo Xetebo Peru
Conservation International
Consortium APAC
Convention de Ramsar relative aux zones humides
Cooperativa Autogestionaria de Servicios Profesionales para la Solidaridad Social, R.L.
CropLife International
DHI Water & Environment
EcoNexus
ECOROPA
ETC Group

European Bureau for Conservation and Development
 Every Woman Hope Centre
 Fédération des scientifiques allemands
 Fédération internationale des fabricants et associations pharmaceutiques
 Fonds international pour la protection des animaux
 Forest Peoples Programme
 Forest Stewardship Council
 Forum Environnement et Développement (Forum Umwelt und Entwicklung)
 Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité
 Foundation for the National Institutes of Health
 Fundación Ambiente y Recursos Naturales
 Future Earth
 Global Forest Coalition
 Global Industry Coalition
 Global Youth Online Union
 Greenpeace International
 Group on Earth Observations Biodiversity Observation Network
 Groupe de la Banque mondiale
 ICLEI - Local Governments for Sustainability
 Imperial College London
 Indigenous Information Network
 Initiative sur le renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages
 Initiatives régionales de l'Asie du Sud-Est pour l'autonomisation des communautés
 Institut de recherche en sciences de la santé
 Institut de recherche pour l'humanité et la nature
 Institut du développement durable et des relations internationales
 Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
 Institute for Biodiversity Network
 Institute for Global Environmental Strategies
 International Coral Reef Initiative
 International Fertilizer Association
 International Grain Trade Coalition
 International Partnership for the Satoyama Initiative
 International University Network on Cultural and Biological Diversity
 IPIECA
 Island Conservation
 Japan Environmental Lawyers for Future
 Japan Wildlife Research Center
 Leibniz-Institute DSMZ (German Collection of Microorganisms and Cell Cultures)
 National Geographic Society
 National Institute for Environmental Studies
 New Wind Association
 Nia Tero
 Nirmanee Development Foundation
 Organisation africaine des femmes autochtones (Nairobi)
 Organisation de coopération et de développement économiques
 Organisation internationale des bois tropicaux
 Parabukas
 PBL Netherlands Environmental Assessment Agency
 Préfecture d'Aichi
 Protection mondiale des animaux
 Public Research and Regulation Initiative
 Rainforest Foundation Norway
 Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad para América Latina y el Caribe
 Regions4 Sustainable Development
 Réseau civil japonais pour la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique
 Réseau des sites Ramsar au Japon
 Réseau mondial de la jeunesse pour la biodiversité
 Royal Society for the Protection of Birds
 Secrétariat de la Communauté des Caraïbes
 Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement
 Smithsonian Institution
 Société pour la conservation de la biodiversité des zones humides - Népal
 Society for Ecological Restoration
 Society for the Preservation of Natural History Collections (SPNHC)
 South Asia Co-operative Environment Programme
 South Centre
 Tebtebba Foundation
 The Nature Conservancy
 The Nature Conservation Society of Japan
 The Pew Charitable Trusts
 Third World Network
 TRAFFIC International
 UICN - Union internationale pour la conservation de la nature
 Union africaine
 Union for Ethical BioTrade
 Union internationale des sciences biologiques

Université Cornell
Université de Cambridge
Université de Gand
Université de Guelph
Université de la Colombie-Britannique
Université de Nagoya
Université de Western Michigan
Université d'État de la Caroline du Nord
Université d'État du Colorado
Université du Sussex
Université Duke

Université Duke Kunshan
Université Griffith
Université Heriot-Watt
Université McMaster
Western Ghats Hotspot Conservation Forum
Wetlands International - Japan
Wildfowl & Wetlands Trust
Wildlife Conservation Society
Women Engage for a Common Future
WWF International
Zoological Society of London

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. La réunion a été déclarée ouverte à 11 heures, temps universel coordonné (UTC) (7 heures à Montréal), le dimanche 16 mai 2021, par M^{me} Charlotta Sörqvist (Suède), présidente de l'Organe subsidiaire. M^{me} Sörqvist a souhaité la bienvenue aux participants, a formulé l'espoir qu'ils étaient en bonne santé et en sécurité, ainsi que leurs proches, et a offert ses condoléances à tous ceux qui avaient perdu des êtres chers. Elle a demandé d'observer un moment de silence en mémoire de tous ceux qui avaient disparu pendant la pandémie de coronavirus.

6. Au cours de la quatrième plénière de la partie I de la réunion, le 29 mai 2021, l'Organe subsidiaire a pris une pause à la mémoire de M^{me} Marle Aguilar, correspondante nationale de l'accès et du partage des avantages et coordinatrice nationale du projet d'accès et de partage des avantages du Honduras, qui est récemment décédée du coronavirus.

7. Des déclarations d'ouverture ont été faites par M. Hamdallah Zedan (Égypte) et M^{me} Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique.

8. S'exprimant au nom de la présidente de la Conférence des Parties, M^{me} Yasmine Fouad, M. Zedan a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé sa sympathie et sa solidarité à tous ceux qui avaient perdu des êtres chers ou souffert de la pandémie mondiale actuelle. Il a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion, laquelle permettra de maintenir l'élan en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties et d'avancer dans l'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux, robuste et transformateur. Les participants examineront de nombreuses questions essentielles pour les travaux de la Convention et de ses Protocoles. Les précédentes réunions spéciales en ligne et la réunion informelle de l'Organe subsidiaire chargé de l'application ont montré que la présidente de l'Organe subsidiaire et le Bureau sont prêts à faire avancer ces travaux. Le monde est entré dans une phase nouvelle et incertaine au cours de l'année écoulée, remplie d'obstacles sans précédent et en apparence insurmontables ; cependant, si les possibilités de renforcer la conservation et la protection de la biodiversité sont optimisées au cours des prochaines années, alors l'époque actuelle deviendra une période où le monde est entré dans une existence entièrement nouvelle, et où la communauté mondiale s'est rassemblée pour parvenir à la vision consistant à vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050. Il a remercié toutes les Parties pour leur souplesse et leur coopération pour trouver un moyen de permettre à la Convention d'avancer grâce au système de réunions en ligne.

9. La Secrétaire exécutive a souhaité également la bienvenue aux participants à la réunion et a remercié la présidente et les membres du Bureau pour leur leadership dans la préparation de la réunion en ligne, ainsi que le Gouvernement canadien pour son généreux soutien apporté aux réunions en ligne, y compris une équipe de bénévoles très motivés. La réunion est importante pour la communauté mondiale, comme l'atteste l'inscription de 1830 représentants de 128 pays, et de 1140 participants de 190 organisations présentes comme observateurs. Les participants se sont préparés pour la réunion en cours en contribuant à des réunions spéciales en ligne, et ont fourni une contribution précieuse lors de la réunion informelle de l'Organe subsidiaire chargé de l'application qui s'est tenue au début de l'année 2021 et a été prise en compte dans l'élaboration des projets de recommandations de la réunion en cours. Surtout, la réunion en cours produira

des avis attendus depuis longtemps par les coprésidents du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et les participants à la réunion sont priés instamment de tenir compte de l'importance des liens entre les peuples et la planète, et de travailler ensemble pour avancer dans une voie plus durable et plus équitable, pour le bien des générations futures. La Secrétaire exécutive a exprimé des remerciements appuyés au personnel du Secrétariat pour sa diligence pendant une année difficile, et a demandé aux participants d'accorder leur sympathie et leur souplesse quant aux exigences pesant sur le Secrétariat.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

10. Conformément au mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire chargé de l'application¹, le Bureau de la Conférence des Parties a siégé comme Bureau de l'Organe subsidiaire. Il fut convenu qu'un membre du Bureau, M. Eric Amaning Okoree (Ghana), siégerait comme rapporteur de la réunion.

11. Le rapporteur, s'exprimant au nom de tous les participants, a félicité la présidente de l'Organe subsidiaire et les membres du Bureau pour leur travail ardu dans la préparation de la réunion officielle, et a souhaité à tous le succès de la réunion. Il a aussi remercié la Secrétaire exécutive et son équipe pour toutes ces préparations, ainsi que le Gouvernement canadien pour le financement de la réunion.

12. Il a expliqué que le rapport de la partie I de la réunion serait approuvé à la fin de l'actuelle réunion en ligne, le 13 juin 2021. Le rapport aurait un caractère procédural et préciserait l'état des documents en préparation et de tout projet de recommandation approuvé. L'approbation des produits finaux serait reportée jusqu'à la reprise de la réunion de l'Organe subsidiaire, prévue en présentiel. Le rapport pourrait aussi indiquer les demandes d'ordre procédural formulées au Secrétariat au sujet des travaux intersessions relevant des mandats actuels et concernant la préparation de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, la quinzième réunion de la Conférence des Parties, la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages.

13. À sa première séance plénière de la partie I de la réunion, le 16 mai 2021, l'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire (CBD/SBI/3/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.
4. Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
5. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
6. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement.
7. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, transfert de technologie, gestion des connaissances et communication.
8. Coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives internationales.
9. Mécanismes pour l'établissement des rapports, l'évaluation et l'examen de l'application.
10. Examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles.

¹ Annexe à la décision [XIII/25](#).

11. Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs et autres mesures stratégiques pour renforcer l'application.
 12. Instruments internationaux spécialisés sur l'accès et le partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya.
 13. Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages (article 10 du Protocole de Nagoya).
 14. Questions administratives et budgétaires.
 15. Questions diverses.
 16. Adoption du rapport.
 17. Clôture de la réunion.
14. L'Organe subsidiaire a approuvé l'organisation des travaux, tel qu'il a été énoncé dans l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/SBI/3/1/Add.1/Rev.2), et la note de scénario pour la réunion (CBD/SBI/3/1/Add.2).
15. La présidente a expliqué la façon dont fonctionneront les groupes de contact pendant la réunion. Les groupes de contact se réuniront pour des sessions d'une durée maximale de trois heures chacune, plusieurs fois par jour, s'il y a lieu, à condition que les différents groupes de contact ne se réunissent pas en parallèle. Les sessions seront ouvertes aux représentants de toutes les Parties et des autres gouvernements et aux observateurs. Les pratiques habituelles s'appliqueront à la participation des observateurs : ils pourront avoir droit de parole, à la discrétion des coprésidents, après que les Parties ont parlé, et toutes les propositions de fond qu'ils présenteront devront recevoir le soutien d'au moins une Partie, afin que le groupe de contact en discute. Les participants sont encouragés à manifester leur appui en utilisant la fonction de dialogue en ligne du programme de conférence en ligne Interactio, plutôt qu'en demandant la parole.
16. Compte tenu des circonstances extraordinaires qui prévalent en raison de la pandémie en cours et des complexités liées à la tenue de la réunion dans un environnement virtuel, la finalisation des recommandations de l'Organe subsidiaire serait reportée, comme indiqué dans la note de scénario (CBD/SBI/3/1/Add.2), lors d'une réunion en personne tenue à la suite d'une réunion en personne du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ou de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, à moins que le Bureau n'en décide autrement. Étant donné la nécessité de suspendre la réunion, l'examen des trois derniers points de l'ordre du jour, à savoir les points 15 (Questions diverses), 16 (Adoption du rapport) et 17 (Clôture de la réunion), sera également reporté à la reprise de la réunion.

POINT 3. EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DE LA CONVENTION ET DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 2011–2020

17. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 3 de l'ordre du jour à la première séance plénière de la partie I de la réunion, le 16 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur l'examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 (CBD/SBI/3/2), y compris une proposition de recommandation. Il était saisi également de quatre addenda à ce document, contenant une mise à jour sur les progrès accomplis dans la révision/mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris des objectifs nationaux (CBD/SBI/3/2/Add.1), une analyse de la contribution des objectifs fixés par les Parties et des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (CBD/SBI/3/2/Add.2), un examen de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes 2015–2020 (CBD/SBI/3/2/Add.3), et une note sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité, relatif aux connaissances traditionnelles et à l'utilisation coutumière durable de la biodiversité (CBD/SBI/3/2/Add.4).

18. Dans la présentation de ce point, la présidente a rappelé que ce thème avait été examiné lors de la réunion informelle, le 8 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de 23 Parties et groupes régionaux et six observateurs avaient fait des déclarations, et une autre communication avait été transmise par écrit.
19. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Cambodge, Équateur, Malaisie, Norvège, Ouganda et Pérou.
20. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, des déclarations écrites ont été remises par le Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres), la République démocratique du Congo (au nom du groupe des États africains), et la Suisse, et publiées sur la page Web de la réunion.
21. Des déclarations ont été faites également par les représentants de CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GYBN) et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) (également au nom du Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité).
22. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, une déclaration écrite a été remise par la New Wind Association et mise à disposition sur la page Web de la réunion.
23. Après un échange de vues, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait un projet de recommandation révisé, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.
24. À la cinquième séance de la plénière de la partie I de la réunion, le 29 mai 2021, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation proposé par la présidente.
25. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Norvège et Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres).
26. La présidente a ajouté que le représentant du Portugal avait transmis une observation au nom de l'Union européenne et ses États membres en utilisant la fonction de dialogue en ligne.
27. L'Organe subsidiaire a repris l'examen du projet de recommandation à sa sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 30 mai 2021.
28. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Suisse et Royaume-Uni.
29. L'Organe subsidiaire a repris l'examen du projet de recommandation à la septième séance plénière de la partie I de la réunion, le 11 juin 2021.
30. Après l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel qu'il a été amendé verbalement, en tant que projet de recommandation CBD/SBI/3/L.4, aux fins d'adoption à une étape ultérieure.
31. Au cours de la séance, le représentant de la République démocratique du Congo, s'exprimant au nom du groupe des États africains, a demandé que le projet de recommandation soit placé entre crochets et a présenté les raisons de la région justifiant cette demande. Le groupe des États africains estime qu'il est extrêmement important que les pays puissent appuyer et mettre en œuvre avec succès un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 transformateur et il réitère son engagement à maintenir le rythme du processus de développement, à faire des progrès et en arriver à des résultats positifs conjointement, avec toutes les Parties. Toutefois, l'Afrique a été extrêmement désavantagée par les négociations virtuelles. Le processus des récentes séances virtuelles et de celles à venir, y compris les délibérations du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, a été jugé inadéquat à cause de problèmes de connectivité. Le groupe des États africains est d'avis qu'il ne pourra y avoir de consensus véritable, ferme et informé que lorsque les négociations pourront avoir lieu en personne ou selon une méthode qui peut accommoder les limites de connectivité que connaissent certaines Parties. D'ici-là, afin de protéger ses

intérêts et étant entendu que rien ne sera convenu jusqu'à ce que tout soit convenu, le groupe des États africains suggère que conformément aux pratiques bien établies des Nations Unies, tous les projets de recommandation de l'Organe subsidiaire chargé de l'application ayant d'importantes conséquences pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 soient placés entre crochets.

32. Lors de l'approbation du rapport, à la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, les représentants de l'Argentine et de l'Équateur ont manifesté leur solidarité à l'égard de la position du groupe des États africains et ont noté que plusieurs Parties avaient exprimé des préoccupations concernant les inconvénients des négociations virtuelles pour les pays en développement ainsi que des préoccupations concernant le chevauchement avec d'autres réunions en cours, demandant qu'une telle situation soit évitée à l'avenir.

POINT 4. ÉVALUATION ET EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

33. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 4 de l'ordre du jour à la première séance plénière de la partie I de la réunion, le 16 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur l'évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CBD/SBI/3/3), comprenant une proposition de recommandation, ainsi que des conclusions du Comité chargé du respect des obligations et du Groupe de liaison dans les annexes I et II, respectivement. Il était saisi également d'un addenda à ce document, contenant une analyse des informations fournies pour l'évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et l'évaluation finale du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011–2020 (CBD/SBI/3/3/Add.1).

34. Dans la présentation de ce point, la présidente a rappelé que ce thème avait été examiné lors de la réunion informelle, le 9 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de 12 Parties et groupes régionaux et 3 observateurs avaient fait des déclarations. Aucune communication écrite n'avait été reçue.

35. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, Colombie, Guatemala, Malaisie, Maroc, Mexique, Ouganda et République de Corée.

36. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, des déclarations écrites ont été remises par le Ghana, le Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres) et la République dominicaine, et mises à disposition sur la page Web de la réunion.

37. Des déclarations ont été faites également par les représentants du Caucus des femmes de la CDB, de l'IIFB, de l'Institut de recherche en sciences de la santé (également au nom du Réseau de vulgarisation de la recherche sur le forçage génétique (Outreach Network for Gene Drive Research)) et du Réseau Tiers Monde (Third World Network (TWN)).

38. Après un échange de vues, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait un projet de recommandation révisé, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

39. L'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation préparé par la présidente à la septième séance plénière de la partie I de la réunion, le 11 juin 2021.

40. Lors de la présentation du projet de recommandation, la présidente a noté que la Secrétaire exécutive préparerait une mise à jour de l'analyse en appui au quatrième exercice d'évaluation et d'examen du Protocole si 80 % des quatrièmes rapports nationaux sur la mise en œuvre du Protocole de Cartagena étaient reçus, et que cette mise à jour serait disponible pour la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

41. Les représentants des pays suivants ont présenté une déclaration : Afrique du Sud, Brésil, Colombie, Japon, Malawi, Maroc, Mexique, Norvège, Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres) et Royaume-Uni.

42. L'Organe subsidiaire a repris l'examen du projet de recommandation préparé par la présidente à sa huitième séance plénière de la partie I de la réunion, le 12 juin 2021. Après l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel qu'il a été amendé verbalement, en tant que projet de recommandation CBD/SBI/3/L.2, aux fins d'adoption à une étape ultérieure.

POINT 5. CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

43. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 5 de l'ordre du jour à la première séance plénière de la partie I de la réunion, le 16 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive fournissant une vue d'ensemble du processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/4), dont des éléments d'un projet de recommandation, ainsi que deux addenda : l'un sur la communication concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/4/Add.1) et l'autre contenant un projet de grandes lignes d'un plan d'action pour l'égalité des sexes pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/4/Add.1/Rev.1). L'Organe subsidiaire était également saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur le plan de mise en œuvre et le plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CBD/SBI/3/18).

44. Les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ont fait une présentation introductive sur leurs attentes concernant les résultats de la réunion en cours. De nombreux points de l'ordre du jour de la réunion étaient cruciaux pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Comme indiqué dans la note de scénario (CBD/SBI/3/1/Add.2), les questions connexes relatives au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devraient être examinées dans le cadre des points correspondants de l'ordre du jour, plutôt qu'au titre du point 5 de l'ordre du jour. Pour s'assurer que tous les éléments importants pour affiner l'avant-projet actualisé du cadre sont abordés, les coprésidents ont établi et diffusé une liste de questions plusieurs mois à l'avance (CBD/SBI/3/4, annexe); les questions énumérées dans cette liste n'ont pas vocation à être abordées individuellement, mais visent plutôt à constituer une liste de vérification générale pour les interventions au titre des points de l'ordre du jour pertinents.

45. Les coprésidents ont indiqué que, de leur point de vue, certains points de l'ordre du jour, tels que la mobilisation des ressources et l'intégration, concernent directement les buts et objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, tandis que d'autres points de l'ordre du jour, comme la planification, l'établissement des rapports et l'examen, étaient étroitement reliés au cadre et que référence y était faite dans l'avant-projet actualisé. Le but étant de créer à la fois un cadre pour tous, utilisant une terminologie générale applicable au-delà de la Convention, et de permettre au cadre d'évoluer au cours de sa durée de vie de 10 ans, par le biais des décisions de Conférence des Parties. Le fait de garder à l'esprit ces considérations lors des délibérations du Groupe de travail à composition non limitée favorisera une cohérence et une exhaustivité. Enfin, la mise en œuvre est un aspect essentiel, et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 devraient être pris en compte.

46. L'Organe subsidiaire a repris l'examen du point 5 de l'ordre du jour à sa quatrième séance plénière de la partie I de la réunion, le 28 mai 2021.

47. M^{me} Anne Teller, coresponsable du deuxième Atelier de consultation des conventions relatives à la diversité biologique sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Berne II), a présenté un rapport sur les conclusions de l'atelier (CBD/SBI/3/INF/29), qui est également pertinent aux points 7, 8, 9 et 11 de l'ordre du jour de la présente réunion.

48. Le représentant de l'Union européenne (également au nom des États membres) a fait une déclaration régionale.

49. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Indonésie, Malaisie, Malawi, Mexique, Pérou, Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres), Royaume-Uni et Suisse.

50. La présidente a indiqué que les représentants des Parties suivantes ont également transmis des observations supplémentaires en utilisant la fonction de dialogue en ligne : Australie, Chili, Colombie, Maroc, Ouganda, Pérou, Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres) et Togo.

51. Le représentant de l'IIFB a également présenté une déclaration.

52. L'Organe subsidiaire a repris l'examen du point 5 de l'ordre du jour à sa cinquième séance plénière de la partie I de la réunion, le 29 mai 2021.

53. Le représentant du Costa Rica a fait une déclaration.

54. En plus des déclarations verbales des Parties, des déclarations écrites de la Norvège et du Viet Nam ont été publiées sur la page Web de la réunion.

55. Une déclaration a été faite par le représentant de l'agence des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes).

56. Des déclarations ont été également faites par les représentants du Caucus des femmes de la CDB, du GYBN, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), et de la New Wind Association.

57. En plus des déclarations orales des observateurs, des déclarations écrites présentées par Earth Law Center (également au nom de Earth Advocacy Youth, Droits de la Terre nourricière, Rights of Nature Sweden), de l'Union internationale des sciences biologiques et de la Fédération mondiale pour la protection des animaux ont été publiées sur la page Web de la réunion.

58. La présidente a indiqué que les représentants des Parties suivantes avaient transmis des observations supplémentaires en utilisant la fonction de dialogue en ligne : Afrique du Sud, Canada, Colombie, Maroc, Ouganda, Pérou, Suisse et Union européenne (également au nom de ses États membres).

1. *Questions relevant de la Convention*

59. Après l'échange de points de vue, la présidente a indiqué que plusieurs Parties avaient demandé plus de temps pour contribuer au plan d'action d'égalité des sexes pour l'après-2020. Certains ont proposé la constitution d'un groupe de contact et d'autres ont proposé des travaux intersessions sur la question. Compte tenu du peu de temps disponible à la présente réunion, la présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet de recommandation sur la question.

60. À la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, l'Organe subsidiaire a décidé de reporter l'examen du projet de recommandation soumis par la présidente, concernant d'autres questions relatives au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/CRP.9), à la partie II de la réunion, qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure.

2. *Plan de mise en œuvre pour l'après-2020 et plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena*

61. Après l'échange de points de vue à la séance plénière du 29 mai 2021, la présidente a constitué un groupe de contact. M. Rigobert Ntep (Cameroun) et M^{me} Rita Andorkó (Hongrie) agiront en qualité de responsables du groupe de contact chargé d'examiner et de convenir de la structure et du contenu du plan de mise en œuvre et du plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena, en se fondant sur la note de la Secrétaire exécutive (CBD/SBI/3/18).

62. À la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, les coprésidents du groupe de contact ont rendu compte des travaux du groupe. Les résultats des délibérations du groupe sont reflétés dans un projet de recommandation élaboré par la présidente pour examen en séance plénière.

63. L'Organe subsidiaire a décidé de reporter l'examen du projet de recommandation soumis par la présidente, sur le plan de mise en œuvre et le plan d'action pour le renforcement des capacités pour le Protocole de Cartagena (CBD/SBI/3/CRP.14), à la partie II de la réunion, qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure.

64. Lors de l'approbation du rapport à la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le représentant du Portugal, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a fait observer que, dans leurs observations liminaires, ils s'étaient déclarés très favorables à la séparation du plan de mise en œuvre et du plan d'action pour le renforcement des capacités pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et son Protocole additionnel en deux documents distincts et que les deux plans devraient faire l'objet de décisions individuelles au titre de leurs points respectifs de l'ordre du jour à la dixième réunion des Parties au Protocole de Cartagena. Le représentant a noté que le groupe de contact avait examiné un document officieux qui séparait le plan d'action pour le renforcement des capacités du plan de mise en œuvre ; toutefois, il n'avait pas été possible d'examiner en détail le plan d'action pour le renforcement des capacités, en particulier l'ajout d'indicateurs, lors des réunions du groupe de contact.

POINT 6. MOBILISATION DES RESSOURCES ET MÉCANISME DE FINANCEMENT

65. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 6 de l'ordre du jour à la deuxième séance plénière de la partie I de la réunion, le 17 mai 2021.

66. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur ce thème (CBD/SBI/3/5), y compris les éléments d'un projet de recommandation. Il était saisi également de trois addenda sur les travaux du groupe d'experts sur la mobilisation des ressources, contenant un résumé du premier rapport du groupe d'experts (CBD/SBI/3/5/Add.1), un résumé du deuxième rapport préliminaire (CBD/SBI/3/5/Add.2² et un résumé du troisième rapport (CBD/SBI/3/5/Add.3). D'autres rapports pertinents remis par des organisations ont été publiés sur la page Web de la réunion, sous le titre « Autres » documents.

67. En ce qui concerne le mécanisme de financement, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur ce thème (CBD/SBI/3/6), y compris des propositions d'éléments d'un projet de recommandation. Il était saisi également d'addenda contenant : le rapport préliminaire du Fonds pour l'environnement mondial (CBD/SBI/3/6/Add.1), y compris la liste des projets et programmes approuvés durant la période d'établissement des rapports, figurant séparément en annexe (CBD/SBI/3/INF/7) ; la synthèse analytique du rapport provisoire sur l'évaluation complète des fonds nécessaires et des fonds disponibles pour l'application de la Convention durant la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (juillet 2022 à juin 2026) (CBD/SBI/3/6/Add.2), et le texte intégral du rapport figurant dans le document CBD/SBI/3/INF/24 ; des éléments des avis émanant de conventions relatives à la biodiversité, en application du paragraphe 9 de la décision XIII/21 (CBD/SBI/3/6/Add.3), et les communications reçues, figurant dans le document CBD/SBI/3/INF/23. Un lien vers une note de planification pour la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (GEF/R.8/Rev 01) a été publié également sur la page Web de la réunion, sous le titre « Autres » documents.

68. Dans la présentation de ce point, la présidente a rappelé que ce thème avait été examiné lors de la réunion informelle, le 9 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de 20 Parties et groupes régionaux et huit observateurs avaient fait des déclarations, et une autre communication avait été transmise par écrit.

69. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Koweït (au nom des pays d'Asie et du Pacifique) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres).

70. Des déclarations ont été faites également par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Éthiopie, Géorgie,

² Le deuxième rapport est décrit comme préliminaire, car les analyses pertinentes, telles que l'évaluation des besoins pour la huitième reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds mondial pour l'environnement, étaient encore en cours de réalisation au moment de la communication du rapport. Le rapport final sera transmis à la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

Indonésie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pérou, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Soudan et Suisse.

71. Ont également pris la parole les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement et du Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

72. D'autres déclarations ont été faites par les représentants d'Avaaz, de Business for Nature Coalition, de CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, du GYBN, de l'UICN, du Conservation Leadership Alumni Network de l'Université de Cambridge, et du Fonds mondial pour la nature (WWF) (également au nom d'Avaaz, BirdLife International, Conservation International, The Nature Conservancy et Wildlife Conservation Society).

73. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, des déclarations écrites ont été remises par l'Union internationale des sciences biologiques (au nom des réunions conjointes en ligne pour la cinquième réunion du Science-Policy Forum for Biodiversity et la huitième réunion de l'International Conference on Sustainability Science), et par le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion.

74. Après un échange de vues, la présidente a constitué un groupe de contact. M^{me} Ines Verleye (Belgique) et M^{me} Teona Karchava (Géorgie) agiront en qualité de coresponsables du groupe de contact chargé d'aborder les questions conflictuelles du projet de recommandations sur le mécanisme de financement et sur la mobilisation des ressources, afin d'élaborer un projet de recommandation révisé sur chaque aspect. Puisque les recommandations de l'Organe subsidiaire ne seront sans doute pas adoptées avant la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, le Groupe devrait également suggérer une façon d'avancer pour que l'Organe subsidiaire puisse fournir des avis en temps opportun sur des éléments concernant l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

75. À la sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 30 mai 2021, les coprésidents du groupe de contact ont rendu compte des travaux du groupe. Les résultats des délibérations du groupe sur le mécanisme de financement sont reflétés dans un projet de recommandation élaboré par la présidente pour examen en séance plénière. Les coprésidents ont noté que les éléments du projet de recommandation portant sur le travail intersessions présentés dans le document CBD/SBI/3/6 n'ont pas été abordés dans ce projet de recommandation, puisque la recommandation ne serait adoptée qu'à un stade ultérieur. Ils ont également mentionné qu'ils élaboreraient un document distinct résumant les points de vue exprimés par les Parties sur le volet de mobilisation des ressources du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

76. À la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, les coprésidents du groupe de contact ont présenté le projet de recommandation sur la mobilisation des ressources, notant qu'un accord avait été trouvé sur la manière de référencer les travaux intersessions. Ils ont également présenté un texte révisé du projet d'éléments sur la mobilisation des ressources, élaboré par leurs soins, qui constitue une synthèse des points de vue exprimés par les Parties. L'objectif de ce document consistait à fournir des conseils sur les éléments clés, et leurs interdépendances, aux coprésidents du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, afin qu'ils les utilisent lors de l'élaboration du premier projet de cadre. Le projet d'éléments n'a pas été négocié par les Parties et rien ne laisse penser qu'un accord ou un consensus a été trouvé sur une quelconque partie du texte. Ce document n'a pas vocation à remplacer les interventions des Parties et des observateurs, qui seront également mises à la disposition des coprésidents du Groupe de travail, avec les recommandations du groupe d'experts sur la mobilisation des ressources.

77. La présidente a déclaré qu'elle transmettrait le texte des coprésidents concernant les projets d'éléments sur la mobilisation des ressources aux coprésidents du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

78. L'Organe subsidiaire a décidé de reporter l'examen du projet de recommandation sur la mobilisation des ressources soumis par la présidente (CBD/SBI/3/CRP.15) à la partie II de la réunion, qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure.

79. À la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, l'Organe subsidiaire a également examiné le projet de recommandation sur le mécanisme de financement qui avait été élaboré au préalable par le groupe de contact. Lors de la présentation du projet de recommandation, la présidente a fait référence au paragraphe 3, qui note que le rapport provisoire de l'évaluation est basé sur des données limitées provenant d'un petit nombre de pays bénéficiaires du FEM. Cela s'explique par le faible nombre de réponses au questionnaire concernant les besoins de financement du FEM-8. Le Secrétariat assurera le suivi de cette question, et la présidente a encouragé les Parties concernées à remplir le questionnaire dès que possible, de sorte que le Secrétariat et le groupe d'experts puissent actualiser l'analyse avant la quinzième réunion de la Conférence des Parties. La présidente a également mentionné que le mandat portant sur la préparation du projet de cadre quadriennal fondé sur les résultats, au paragraphe 17 de la décision 14/23, a été confié à l'Organe subsidiaire chargé de l'application, et que le projet devrait être aligné sur le projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Dans ce contexte, elle a noté qu'il serait approprié pour l'Organe subsidiaire d'examiner cette question lors de la reprise de sa session. Par conséquent, le Secrétariat élaborera, à cet effet, un document pour la reprise de la session de l'Organe subsidiaire chargé de l'application contenant des projets d'options/éléments pour le cadre quadriennal. Cela se fera à la lumière des points de vue des Parties exprimés à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire et, le cas échéant, des éléments d'avis soumis par les conventions relatives à la diversité biologique, conformément au paragraphe 9 de la décision XIII/21.

80. Après l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel qu'il a été amendé verbalement, en tant que projet de recommandation CBD/SBI/3/L.3, aux fins d'adoption à une étape ultérieure.

POINT 7. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, COOPÉRATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE, GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATION

81. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 7 de l'ordre du jour à la deuxième séance plénière de la partie I de la réunion, le 17 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi de plusieurs notes de la Secrétaire exécutive sur : a) le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie (CBD/SBI/3/7)³, y compris les éléments d'un projet de recommandation sur ces thèmes, et des addenda contenant le projet de cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités en appui à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/7/Add.1) et les projets de propositions mises à jour pour renforcer les programmes de coopération technique et scientifique (CBD/SBI/3/7/Add.2) ; b) la gestion des connaissances et le mécanisme de centre d'échange (CBD/SBI/3/8), y compris les éléments d'un projet de décision pour la Conférence des Parties, et un addenda contenant un projet d'élément sur la gestion des connaissances du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/8/Add.1) ; c) la communication (CBD/SBI/3/9), y compris une proposition d'éléments pour un projet de recommandation ; et e) le rapport d'évaluation du cadre stratégique pour le renforcement et la création de capacités en appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (CBD/SBI/3/16), y compris les éléments d'un projet de décision pour la Conférence des Parties.

82. L'Organe subsidiaire était saisi également de documents d'information concernant : a) une évaluation du cadre stratégique pour le renforcement et la création de capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya (CBD/SBI/3/INF/1) ; b) un rapport de l'étude visant à éclairer la préparation d'un cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités au-delà de 2020 (CBD/SBI/3/INF/9) ; c) un rapport final préliminaire sur la mise en œuvre du plan d'action à court terme (2017–2020) pour renforcer et appuyer le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et

³ La note de bas de page 38 à la page 8 du document est remplacée par un nouvel accord de financement pour la deuxième phase de l'Initiative Bio-Bridge (2021–2025), signé par le Gouvernement de la République de Corée.

de ses Protocoles (CBD/SBI/3/INF/14) ; d) des propositions de processus inclusif pour examiner et renouveler les programmes de coopération technique et scientifique (CBD/SBI/3/INF/15) ; e) des options de mécanismes institutionnels pour faciliter la coopération technique et scientifique au titre de la Convention sur la diversité biologique (CBD/SBI/3/INF/16) ; f) une liste préliminaire des arrangements et des réseaux institutionnels pertinents pour faciliter la coopération technique et scientifique aux niveaux mondial, régional et infrarégional (CBD/SBI/3/INF/17) ; et g) un rapport d'activité sur la coopération technique et scientifique et l'Initiative Bio-Bridge (CBD/SBI/3/INF/18).

83. Dans la présentation de ce point, la présidente a rappelé que ce thème avait été examiné durant la réunion informelle, les 10 et 11 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de 19 Parties et groupes régionaux et neuf observateurs avaient fait des déclarations, et deux autres communications avaient été transmises par écrit.

84. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom des petits États insulaires des Caraïbes), de Palaos (au nom des États insulaires du Pacifique, en notant la position neutre de Fidji), du Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres), et de la République démocratique du Congo (au nom du groupe des États africains).

85. L'Organe subsidiaire a poursuivi l'examen de ce point à la troisième séance plénière de la partie I de la réunion, le 18 mai 2021.

86. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Japon, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Norvège, Ouganda, Pérou, Philippines, République de Corée, Samoa et Suisse.

87. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, une déclaration écrite a été remise par le Royaume-Uni et publiée sur la page Web de la réunion.

88. Des déclarations ont été faites également par les représentants de la Barnes Hill Community Development Organisation, de CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, de DHI Water and Environment, du Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), du GYBN, de l'IIFB, de l'UICN et de l'Union internationale des sciences biologiques (au nom des réunions conjointes en ligne pour la cinquième réunion du Science-Policy Forum for Biodiversity et la huitième réunion de l'International Conference on Sustainability Science).

1. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique et transfert de technologie

89. Après un échange de vues, la présidente a constitué un groupe de contact. M. Hayo Haanstra (Pays-Bas), M. Alfred Oteng-Yeboha (Ghana) et M^{me} Laura Bermudez (Colombie) agiront en qualité de coresponsables du groupe de contact chargé d'aborder les questions conflictuelles dans les éléments du projet de recommandations figurant dans la note de la Secrétaire exécutive (CBD/SBI/3/7).

90. À la sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 30 mai 2021, les coresponsables du groupe de contact ont présenté le rapport sur les travaux du groupe en précisant qu'ils avaient besoin de plus de temps pour terminer leurs travaux.

91. Les coresponsables du groupe de contact ont présenté le rapport de leurs travaux à la huitième séance plénière de la partie I de la réunion, le 12 juin 2021, en précisant que le groupe n'avait pas eu suffisamment de temps pour débattre de tous les éléments du projet de recommandation proposés, comme il avait été chargé de le faire, et que les résultats des délibérations étaient reflétés dans le projet de recommandation proposé par la présidente pour examen par la plénière. Le représentant de l'Argentine a ensuite indiqué qu'au cours des séances du groupe de contact, certaines délégations ont éprouvé des problèmes de connectivité qui les ont empêchées de participer à part entière.

92. L'Organe subsidiaire est convenu de reporter l'examen du projet de recommandation soumis par la présidente sur le renforcement des capacités et le développement, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie (CBD/SBI/3/CRP.13) à la partie II de la réunion qui se déroulera en personne à une date ultérieure.

2. *Gestion des connaissances et mécanisme de centre d'échange*

93. Après l'échange de points de vue au cours de la plénière du 18 mai 2021, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait, sur la base du projet de décision proposé dans le document CBD/SBI/3/8, un texte révisé sur la gestion des connaissances et le mécanisme de centre d'échange aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

94. À la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, l'Organe subsidiaire a décidé de reporter l'examen du projet de recommandation soumis par la présidente, sur la gestion des connaissances et le centre d'échange (CBD/SBI/3/CRP.4), à la partie II de la réunion, qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure.

95. Lors de l'approbation du rapport de la partie I de la réunion, le représentant du Canada a souligné l'importance de la gestion des connaissances et du centre d'échange ainsi que la nécessité d'intégrer les connaissances traditionnelles. Il a, en outre, noté la nécessité de donner aux peuples autochtones et aux communautés locales l'occasion d'exprimer leurs points de vue, peut-être pendant la période intersessions.

96. Le représentant du Portugal (s'exprimant au nom de l'Union européenne et ses États membres) a noté les progrès satisfaisants qui ont été réalisés, la nécessité d'apporter une contribution pertinente aux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée et leur engagement à poursuivre les travaux du Groupe de travail.

3. *Communication*

97. Après l'échange de points de vue au cours de la plénière du 18 mai 2021, la présidente a indiqué qu'elle préparerait, sur la base des éléments d'un projet de recommandation proposé dans le document CBD/SBI/3/9, un texte révisé sur les communications pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci et les observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

98. L'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation sur les communications présenté par la présidente à la huitième séance plénière de la partie I de la réunion, le 12 juin 2021. Après l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel qu'il a été amendé verbalement, en tant que projet de recommandation CBD/SBI/3/L.5, aux fins d'adoption à une étape ultérieure.

99. Au cours de l'examen du projet de recommandation, le représentant de l'Ouganda, s'exprimant au nom du groupe des États africains, a souligné l'importance du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pour la région, réitéré la position de la République démocratique du Congo à la septième séance plénière et demandé que des crochets soient ajoutés au début et à la fin du projet de recommandation, afin de donner la possibilité de débattre davantage des questions.

4. *Renforcement des capacités et développement en appui à la mise en œuvre efficace du Protocole de Nagoya*

100. Après l'échange des points de vue à la plénière du 18 mai 2021, la présidente a indiqué qu'elle préparerait, sur la base des éléments d'un projet de recommandation proposé dans le document CBD/SBI/3/16, un texte révisé sur le renforcement des capacités et le développement en appui à la mise en œuvre efficace du Protocole de Nagoya, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci et les observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

101. L'Organe subsidiaire a décidé de reporter l'examen du projet de recommandation soumis par la présidente, sur l'évaluation du cadre stratégique pour le renforcement et le développement des capacités en appui à la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya (CBD/SBI/3/CRP.6), à la partie II de la réunion, qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure.

POINT 8. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS, ORGANISATIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES

102. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 8 de l'ordre du jour à la septième séance plénière de la partie I de la réunion, le 11 juin 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'un rapport d'activité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles (CBD/SBI/3/INF/6) et d'une note de la Secrétaire exécutive sur ce thème (CBD/SBI/3/10), y compris les éléments d'un projet de recommandation. Il a également été saisi de plusieurs documents informatifs, dont : a) un rapport sur les activités de coopération avec les autres conventions, organisations internationales et initiatives (CBD/SBI/3/INF/31) ; b) une note sur les progrès dans la mise en œuvre des mesures pour améliorer les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique au niveau international (CBD/SBI/3/INF/21) ; c) un examen du cinquième plan de travail mixte 2011-2020 entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau (CBD/SBI/3/INF/33) ; d) un rapport sur les progrès et les réalisations au titre de l'Initiative de collaboration pour la diversité biologique des forêts tropicales (CBD/SBI/3/INF/34) ; e) une note sur le partenariat de collaboration sur le plan de travail pour les forêts 2021-2024 (CBD/SBI/3/INF/35) ; f) un examen des définitions, des données et des méthodes d'évaluation et d'établissement de rapports sur les forêts primaires par les pays, préparé en tant que document de travail de la FAO (CBD/SBI/3/INF/36) ; et g) un rapport sur le deuxième atelier de consultation des conventions relatives à la diversité biologique sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Berne II) (CBD/SBI/3/INF/29). En dernier lieu, il était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur les éléments de travail possibles sur les liens entre la nature et la culture au titre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WJ8J)11/5).

103. Le représentant de l'Union européenne (également au nom des États membres) a fait une déclaration régionale.

104. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Équateur, Japon, Mexique, Norvège, Ouganda, République démocratique du Congo, Royaume-Uni et Suisse.

105. En plus des déclarations verbales des Parties, la Chine a présenté une déclaration écrite qui a été publiée sur le site Web de la réunion.

106. Les représentants du Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme des Nations Unies pour l'environnement ont fait des déclarations.

107. Les représentants du Caucus des femmes, de l'IIFB et de New Wind Association ont aussi fait des déclarations.

108. En plus des déclarations verbales des observateurs, le GYBN et l'UICN ont présenté des déclarations écrites qui ont été publiées sur le site Web de la réunion.

109. À la neuvième session plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, le Président, après avoir consulté le Bureau, a proposé que l'Organe subsidiaire reprenne la première lecture des documents sur ce point de l'ordre du jour à la reprise de la session formelle de l'Organe subsidiaire. L'Organe subsidiaire a décidé de reporter l'examen des documents à la partie II de la réunion, qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure.

110. Lors de l'approbation du rapport sur la partie I de la réunion, le représentant de l'Union européenne, s'exprimant également au nom de ses États membres, a souligné l'importance de la question pour l'élaboration et la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité, comme cela avait été mentionné dans plusieurs déclarations lors de la première lecture du point de l'ordre du jour, et a demandé que cela soit pris en compte par les coprésidents du groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 lors de l'élaboration du premier projet de cadre.

POINT 9. MÉCANISMES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS, L'ÉVALUATION ET L'EXAMEN DE L'APPLICATION

111. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné le point 9 de l'ordre du jour à la troisième séance plénière de la partie I de la réunion, le 18 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur des options pour renforcer les mécanismes de planification, d'établissement des rapports, et d'examen, en vue de faciliter l'application de la Convention (CBD/SBI/3/11), y compris les éléments d'un projet de recommandation, et des addenda contenant : l'établissement des rapports nationaux au titre de la Convention et de ses Protocoles (CBD/SBI/3/11/Add.1) ; les mesures proposées pour renforcer les synergies dans l'établissement des rapports au titre des conventions relatives à la biodiversité et des conventions de Rio (CBD/SBI/3/11/Add.2) ; d'autres informations et un projet de modèle pour la communication des engagements et/ou contributions nationaux au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/11/Add.3/Rev.1).

112. Il était saisi également, à titre de documents d'information, de plusieurs notes de la Secrétaire exécutive concernant : a) les résultats de l'étude pour évaluer l'utilisation faite par les Parties de l'outil de présentation des rapports en ligne pour les sixièmes rapports nationaux (CBD/SBI/3/INF/3) ; b) un examen facultatif par des pairs sur la révision et la mise en œuvre du plan d'action stratégique national pour la biodiversité 2016–2022 du Sri Lanka (CBD/SBI/3/INF/4) ; c) l'outil de communication des données pour les accords multilatéraux sur l'environnement (DaRT) (CBD/SBI/3/INF/8) ; d) l'analyse mise à jour de l'expérience acquise au titre de la Convention et d'autres processus, et des considérations pour le renforcement d'un mécanisme d'examen multidimensionnel (CBD/SBI/3/INF/11) ; e) le rapport du deuxième Atelier de consultation des conventions relatives à la biodiversité sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Berne II) (CBD/SBI/3/INF/29) ; et f) les moyens de renforcer les mécanismes de planification, d'établissement des rapports et d'examen pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et l'application de la Convention sur la diversité biologique (CBD/SBI/3/INF/37).

113. Dans la présentation de ce point, la présidente a rappelé que le point avait été examiné lors de la réunion informelle, le 11 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de 19 Parties et groupes régionaux et six observateurs avaient fait des déclarations, et deux autres communications avaient été transmises par écrit.

114. Une déclaration régionale a été faite par le représentant du Portugal, au nom de l'Union européenne et ses États membres.

115. Des déclarations ont été faites également par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Cambodge, Chine, Colombie, Malaisie, Maroc, Norvège, Ouganda, Pérou, Royaume-Uni, Suisse et Togo.

116. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, des déclarations écrites ont été remises par le Canada, Cuba, la Géorgie et le Mexique, et publiées sur la page Web de la réunion.

117. Le représentant du GYBN a pris la parole également.

118. En plus des déclarations présentées verbalement par un observateur, des déclarations écrites ont été transmises également par CBD Alliance, le Caucus des femmes de la CDB, Client Earth, l'IIFB, la New Wind Association, TWN, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), et ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion.

119. Après un échange de vues, la présidente a constitué un groupe de contact. M. Andrew Scott (Royaume-Uni) et M^{me} Gillian Guthrie (Jamaïque) agiront en qualité de coresponsables du groupe de contact chargé d'examiner plus avant les éléments du projet de recommandation sur le mécanisme d'établissement des rapports, d'évaluation et d'examen de l'application.

120. À la sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 30 mai 2021, les coresponsables du groupe de contact ont présenté le rapport sur les travaux du groupe. Les résultats des délibérations du groupe

sont reflétés dans un projet de recommandation préparé par la présidente pour examen en plénière. Il contient quatre paragraphes sur l'utilisation d'indicateurs dans les mécanismes d'établissement des rapports et d'examen de la Convention, qui reprennent le texte d'un projet de recommandation adopté par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (CBD/SBSTTA/24/L.3).

121. À la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, l'Organe subsidiaire a décidé de reporter l'examen du projet de recommandation soumis par la présidente, sur les options permettant d'améliorer les mécanismes de planification, d'établissement de rapports et d'examen en vue de renforcer la mise en œuvre de la Convention (CBD/SBI/3/CRP.5), à la partie II de la réunion, qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure.

122. Lors de l'approbation du rapport sur la partie I de la réunion, le représentant du Canada a souligné l'importance de la question pour l'élaboration et la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité, et a demandé que cela soit pris en compte lors de l'élaboration du premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

POINT 10. EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DES PROCESSUS AU TITRE DE LA CONVENTION ET DE SES PROTOCOLES

123. L'Organe subsidiaire a abordé le point 10 de l'ordre du jour à la cinquième séance plénière de la partie I de la réunion, le 29 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur l'examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles (CBD/SBI/3/12), qui contenait un projet de recommandation.

124. Dans la présentation de ce point, la présidente a rappelé que le point avait été examiné lors de la réunion informelle, le 14 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de six Parties et groupes régionaux et trois observateurs avaient fait des déclarations, et une autre communication avait été transmise par écrit.

125. Une déclaration régionale a été faite par le représentant de l'Égypte (au nom du groupe des États africains).

126. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Argentine, Brésil, Pérou, Malaisie et Royaume-Uni.

127. En plus des déclarations verbales, une déclaration écrite a été transmise par l'Union européenne (également au nom de ses États membres) et publiée sur la page Web de la réunion.

128. Le représentant de TWN a également fait une déclaration.

129. L'IIFB a également présenté une déclaration écrite.

130. La présidente a indiqué que les représentants des Parties suivantes avaient transmis leurs observations en utilisant la fonction de dialogue en ligne : Australie, Chili, Colombie, Japon, et Mexique et Union européenne (au nom de ses États membres).

131. Après un échange de vues, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait un projet de recommandation révisé, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

132. À la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, l'Organe subsidiaire a décidé de reporter l'examen du projet de recommandation soumis par la présidente, sur l'examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles (CBD/SBI/3/CRP.10), à la partie II de la réunion, qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure.

POINT 11. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS ET ENTRE LES SECTEURS ET AUTRES MESURES STRATÉGIQUES POUR RENFORCER L'APPLICATION

133. L'Organe subsidiaire a abordé le point 11 de l'ordre du jour à la quatrième séance plénière de la partie I de la réunion, le 28 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi de notes de la Secrétaire exécutive sur une approche à long terme de l'intégration (CBD/SBI/3/13), qui résumaient les activités et les résultats du Groupe consultatif informel créé par la décision 14/3 et comprenaient des éléments d'un projet de recommandation ; et d'un plan d'action pour l'approche à long terme de l'intégration de la biodiversité (CBD/SBI/3/13/Add.1). Il a également été saisi des documents informatifs suivants : a) une compilation des sources d'information pertinentes pour le plan d'action pour l'approche à long terme de l'intégration de la biodiversité (CBD/SBI/3/INF/21) ; b) un rapport de la FAO sur les progrès dans l'intégration de la biodiversité à l'échelle des secteurs agricoles (CBD/SBI/3/INF/6) ; et c) un rapport sur l'expérience des autorités infranationales dans l'intégration de la biodiversité (CBD/SBI/3/INF/10).

134. L'Organe subsidiaire a également été saisi d'une soumission du Royaume-Uni sur l'engagement des autorités infranationales, des villes et autres autorités locales et d'une note de la Secrétaire exécutive compilant les principaux éléments de la déclaration, dont un projet de recommandation préparé par le Gouvernement de l'Écosse et ses partenaires dans le cadre du Processus d'Édimbourg pour les autorités infranationales et locales sur l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il a aussi été saisi de documents informatifs sur le Processus d'Édimbourg, l'un contenait la Déclaration d'Édimbourg (CBD/SBI/3/INF/25), tandis qu'un autre contenait les réponses à la consultation sur le plan d'action (CBD/SBI/3/INF/26).

135. Dans la présentation de ce point, la présidente a rappelé que le point avait été examiné lors de la réunion informelle, le 11 mars 2021, au cours de laquelle les représentants de 22 Parties et groupes régionaux et six observateurs avaient fait des déclarations, et huit autres communications avaient été transmises par écrit.

136. Le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration sur l'engagement des autorités infranationales, des villes et des autres autorités locales, et les résultats du Processus d'Édimbourg.

137. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Maroc (au nom du groupe des États africains) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).

138. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Équateur, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Ouganda, Pérou, Philippines, Royaume-Uni et Suisse.

139. Les représentants de CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, de la FAO, du groupe des États africains, du GYBN, du Conseil international des Mines et Métaux, des gouvernements locaux pour la durabilité et du WBCSD ont fait des déclarations.

140. En plus des déclarations verbales, des déclarations écrites ont été faites par Conservation International, l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement (IPIECA), l'Union internationale des sciences biologiques, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et WWF, et publiées sur la page Web de la réunion.

141. La présidente a indiqué que les représentants des Parties suivantes avaient transmis des observations supplémentaires en utilisant la fonction de dialogue en ligne : Afrique du Sud, Argentine, Colombie, Mexique, Ouganda, Pérou et Portugal (au nom de l'Union européenne et ses États membres).

1. Intégration de la biodiversité aux secteurs et à l'échelle des secteurs

142. Après un échange de vues, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait un projet de recommandation révisé, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle

du mois de mars et à la présente réunion. Elle a déclaré que, compte tenu des points de vue divergents exprimés, elle consulterait les Parties lors de l'élaboration de ce texte.

143. À la sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 30 mai 2021, la présidente a informé l'Organe subsidiaire qu'elle avait créé un groupe des amis de la présidence pour régler toutes les questions en instance au sujet de l'intégration.

144. À la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, les facilitatrices du groupe des amis de la présidence, M^{me} Juliana Arciniegas (Colombie) et M^{me} Laura Bermudez (Colombie), ont rendu compte des travaux du groupe. Les résultats des délibérations du groupe sur l'intégration sont reflétés dans un projet de recommandation soumis par la présidente pour examen en séance plénière. Le groupe a également conclu que les informations sur l'excellent travail accompli sur les indicateurs par le Groupe consultatif informel devraient être transmises pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée lors de sa troisième réunion, conformément au mandat de la décision 14/3. Enfin, le groupe a décidé que la présidente devrait transmettre l'annexe I du document CBD/SBI/3/13 aux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée, ainsi qu'une compilation des commentaires reçus.

145. La présidente a déclaré qu'elle transmettrait l'annexe I du document CBD/SBI/3/13 aux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée, avec une compilation des commentaires reçus.

146. L'Organe subsidiaire a décidé de reporter l'examen du projet de recommandation soumis par la présidente sur une approche stratégique à long terme de l'intégration (CBD/SBI/3/CRP.16) à la partie II de la réunion, qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure.

2. Engagement des autorités infranationales, des villes et des autres autorités locales

147. Après l'échange de points de vue pendant la quatrième séance plénière de la partie I de la réunion, la présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet de recommandation révisé pour examen par l'Organe subsidiaire en tenant compte des points de vue exprimés verbalement par les Parties ou appuyés par celles-ci et les observations écrites reçues au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.

148. À la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, l'Organe subsidiaire a décidé de reporter l'examen du projet de recommandation soumis par la présidente, sur l'engagement des autorités infranationales, des villes et autres autorités locales pour renforcer la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/CRP.8), à la partie II de la réunion, qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure.

POINT 12. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SPÉCIALISÉS SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES DANS LE CONTEXTE DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE 4 DU PROTOCOLE DE NAGOYA

149. L'Organe subsidiaire a examiné le point 12 de l'ordre du jour à la quatrième séance plénière de la partie I de la réunion, le 29 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur les instruments internationaux spécialisés sur l'accès et le partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya (CBD/SBI/3/14), comprenant un projet de recommandation.

150. Dans sa présentation du point, la présidente a rappelé que le point avait été examiné lors la séance informelle du 12 et du 14 mars 2021, au cours de laquelle 11 Parties et groupes régionaux et trois observateurs ont fait des déclarations. Aucune déclaration écrite n'a été reçue.

151. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Malawi (au nom du groupe des États africains) et de l'Union européenne (également au nom de ses États membres).

152. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Argentine, Indonésie, Malaisie, Mexique, Pérou, Royaume-Uni et Suisse.

153. Une autre déclaration a été faite par un représentant du secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

154. Des représentants du Caucus des femmes de la CDB et du TWN se sont exprimés également.
155. La présidente a indiqué que les représentants des Parties suivantes ont transmis des observations en utilisant la fonction de dialogue en ligne : Argentine, Malawi, Mexique et Pérou.
156. Après un échange de vues, la présidente a fait savoir qu'elle préparerait un projet de recommandation révisé, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle du mois de mars et à la présente réunion.
157. À la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation soumis par la présidente. Après l'échange de points de vue, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel qu'il a été amendé verbalement, en tant que projet de recommandation CBD/SBI/3/L.6, aux fins d'adoption à une étape ultérieure.

POINT 13 MÉCANISME MULTILATÉRAL MONDIAL DE PARTAGE DES AVANTAGES (ARTICLE 10 DU PROTOCOLE DE NAGOYA)

158. L'Organe subsidiaire a abordé le point 13 de l'ordre du jour à la cinquième séance plénière de la partie I de la réunion, le 29 mai 2021. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur la question (CBD/SBI/3/15), comprenant des propositions d'éléments de recommandation, ainsi qu'un addenda et une étude examinée par des pairs visant à identifier des cas spécifiques de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques qui se trouvent dans des situations transfrontières ou pour lesquelles il n'est pas possible d'accorder ou d'obtenir un consentement préalable donné en connaissance de cause (CBD/SBI/3/15/Add.1).
159. Dans sa présentation du point, la présidente a rappelé que le point avait été examiné lors de la séance informelle du 14 mars 2021, au cours de laquelle neuf Parties et groupes régionaux et deux observateurs ont fait une déclaration et une déclaration supplémentaire a été reçue.
160. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du groupe des États africains) et de l'Union européenne (également au nom de ses États membres).
161. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Brésil, Indonésie, Malaisie, Mexique, Royaume-Uni et Suisse.
162. Une autre déclaration a été faite par un représentant du secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
163. Un représentant du Caucus des femmes de la CDB a également présenté une déclaration.
164. Après l'échange de points de vue, la présidente a constitué un groupe de contact. M. S. Kerketta (Inde) et M. Thomas Greiber (Allemagne) agiront en qualité de coresponsables du groupe de contact chargé de poursuivre les échanges.
165. À la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, les coprésidents du groupe de contact ont rendu compte des travaux du groupe. Les coprésidents ont indiqué que, lors de la première réunion du groupe de contact, il avait été proposé de présenter le projet de décision comme décision pour la Conférence des Parties à la Convention au lieu de le présenter comme décision pour la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Cependant, ceci n'a pas pu être envisagé étant donné que le groupe de contact avait été établi dans le cadre du Protocole de Nagoya. Les résultats des délibérations du groupe sont reflétés dans un projet de recommandation élaboré par la présidente pour examen en séance plénière.
166. L'Organe subsidiaire a décidé de reporter l'examen du projet de recommandation soumis par la présidente sur le mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages (CBD/SBI/3/CRP.12) à la partie II de la réunion, qui se tiendra en présentiel à une date ultérieure. L'Afrique a demandé que le texte du projet de recommandation soit porté à l'attention des coprésidents du Groupe de travail sur le cadre mondial

de la biodiversité pour l'après-2020 afin qu'il soit examiné au titre du point concernant l'information de séquençage numérique à la troisième réunion du Groupe de travail.

POINT 14. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

167. L'Organe subsidiaire a abordé le point 14 de l'ordre du jour à la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021. Il était saisi d'une note révisée de la Secrétaire exécutive sur l'évolution des budgets de la Convention et de ses Protocoles (CBD/SBI/3/17/Rev.1), faisant le point sur les questions financières et administratives du Secrétariat pour la période allant de janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les informations pertinentes sur les questions administratives et financières, telles que les tableaux des contributions, les états financiers et les rapports d'audit, étaient disponibles sur le site Internet de la Convention à l'adresse [HYPERLINK "https://www.cbd.int/information/adm-fin/"](https://www.cbd.int/information/adm-fin/)

SUSPENSION DE LA RÉUNION

168. Comme indiqué dans la note de la présidente (CBD/SBI/3/1/Add.2) et décrit dans le paragraphe 16 ci-dessus, l'Organe subsidiaire est convenu lors de la neuvième séance plénière de la partie I de la réunion, le 13 juin 2021, de suspendre sa troisième réunion et de la reprendre à une date ultérieure.

169. Après sa présentation par le rapporteur, le présent rapport (CBD/SBI/3/Part1/L.1/Rev.1) a été approuvé par l'Organe subsidiaire, étant entendu que le rapport complet serait examiné et adopté lors de la reprise de la session. Une liste des travaux intersessions découlant de la réunion est fournie en annexe au présent rapport.

170. La présidente a déclaré qu'elle attirerait l'attention des coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur le déroulement de la réunion, les documents préparés et les déclarations faites, afin qu'ils puissent en tenir compte, selon qu'il convient, lors de la préparation du premier projet de cadre avant la troisième réunion du groupe de travail, en août.

171. La réunion a été suspendue à 14 h 15 (UTC) (10 h 15 à Montréal), le 13 juin 2021.

Annexe

LISTE DES TRAVAUX INTERSESSIONS DÉCOULANT DE LA TROISIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION (PARTIE I)*

A. Informations transmises aux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Information</i>	<i>Référence</i>
Tous	Le rapport provisoire sur la partie I de la réunion, les déclarations faites et les documents préparés (HYPERLINK " https://www.cbd.int/meetings/SBI-03 " https://www.cbd.int/meetings/SBI-03).	CBD/SBI/3/20 Rapport sur la partie I de la réunion, paragraphe 170
6	Un document résumant les points de vue exprimés par les Parties sur le volet de mobilisation des ressources du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.	CBD/SBI/3/20/Add.1 (texte des coprésidents sur le point 6) Rapport sur la partie I de la réunion, paragraphes 75, 76 et 77
11	Annexe I du document CBD/SBI/3/13 à transmettre aux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée, avec une compilation des commentaires reçus.	Rapport sur la partie I de la réunion, paragraphe 145

B. Travaux intersessions à exécuter par le Secrétariat

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Tâche</i>	<i>Référence</i>
4	Mise à jour de l'analyse en appui au quatrième exercice d'évaluation et d'examen du Protocole de Cartagena, si 80 % des quatrièmes rapports nationaux sont reçus (pour la CP/MOP-10).	Rapport sur la partie I de la réunion (CBD/SBI/3/20), paragraphe 40
5	Projet de plan d'action pour l'égalité des sexes pour l'après-2020, sur la base du document CBD/SBI/3/4/Add.2/Rev.1 et à la lumière des commentaires émis lors de la SBI-3, d'autres consultations sur cette question et des discussions prévues à la WG2020-3 (pour la COP-15)	CBD/SBI/3/CRP.9, pied de page 1
5	Cadre d'établissement d'une stratégie de communication, sur la base du document CBD/SBI/3/4/Add.1 et à la lumière des documents émis lors de la SBI-3, d'autres consultations sur cette question et des discussions prévues à la WG2020-3 (pour la COP-15).	CBD/SBI/3/CRP.9, pied de page 2

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Tâche</i>	<i>Référence</i>
6	Analyse actualisée des cadres de présentation de rapports financiers reçue par les Parties (pour la COP-15).	CBD/SBI/3/CRP.15, pied de page 4
6	Projet de mandat d'un éventuel groupe spécial d'experts techniques sur le cadre de présentation de rapports financiers (pour la COP-15).	CBD/SBI/3/CRP.15, pied de page 5
6	Projet d'orientations supplémentaires concernant le mécanisme de financement (pour la COP-15, la CP/MOP-10 et la NP/MOP-4).	CBD/SBI/3/CRP.7, annexe, pied de page 9
6	Un rapport actualisé du groupe d'experts sur l'évaluation des besoins de financement pour le FEM-8, compte tenu des réponses supplémentaires des Parties au questionnaire. (Pour la reprise de la session de la SBI-3).	Rapport sur la partie I de la réunion (CBD/SBI/3/20), paragraphe 79 CBD/SBI/3/L.3 (mécanisme de financement)
6	Projet d'options/d'éléments pour le cadre quadriennal orienté sur les résultats pour le FEM-8, et projet d'éléments supplémentaires connexes pour un projet de décision, à la lumière des points de vue des Parties exprimées à la SBI-3, et, le cas échéant, éléments d'avis soumis par les conventions relatives à la biodiversité conformément au paragraphe 9 de la décision XIII/21.	Rapport sur la partie I de la réunion (CBD/SBI/3/20), paragraphe 79 CBD/SBI/3/L.3, pied de page 6
9	Projet d'orientations pour la mise à jour ou la révision des SPANB à la lumière du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. (Annexe A au projet de décision proposé). À préparer à la lumière d'autres discussions, notamment à la WG2020-3 (pour la COP-15).	CBD/SBI/3/CRP.5, pied de page 2
9	Modèle de projet pour les engagements supplémentaires des acteurs non étatiques en vue de leur contribution au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. (Annexe B au projet de décision proposé). À préparer à la lumière d'autres discussions, notamment à la WG2020-3 (pour la COP-15).	CBD/SBI/3/CRP.5, pied de page 3
9	Lignes directrices et modèle pour le septième rapport national (Annexe C au projet de décision proposé). À préparer à la lumière d'autres discussions, notamment à la WG2020-3 (pour la COP-15).	CBD/SBI/3/CRP.5, pied de page 4
9	Mode de fonctionnement du forum ouvert de l'Organe subsidiaire chargé de l'application en vue d'un examen pays par pays (Annexe D au projet de décision proposé). À préparer à la lumière d'autres discussions, notamment à la WG2020-3 (pour la COP-15).	CBD/SBI/3/CRP.5, pied de page 5

**N.B.* : la présente annexe comprend les demandes approuvées par l'Organe subsidiaire et notées dans le rapport, ainsi que les tâches mentionnées dans les notes de bas de page des projets de recommandations et de décisions. Elle n'inclut pas les autres demandes formulées par des Parties individuelles ou des groupes de Parties.
